

LE JOUR DE CARENCE EN « QUESTIONS »

Depuis l'annonce et la mise en place d'une journée de carence à la DGFIP, la CGT Finances Publiques se mobilise pour exiger l'abrogation de cette mesure inefficace et socialement injuste (courrier au ministre, pétition...).

Rappelons que la mise en place de la journée de carence dans la fonction publique, par l'ancien président, Nicolas SARKOZY, devait à la fois participer au règlement de la question du déficit de la Sécurité Sociale et amender, par un effort de solidarité, une situation présentée comme injuste au regard des trois journées de carence (voire les quatre prévues), supportées par les salariés relevant du régime général.

Or, cet argument de l'équité fait l'impasse sur la réalité de la protection sociale complémentaire, des accords de branche, d'entreprise. Le secteur privé prend en effet en charge de façon régulière les jours de carence, c'est le cas d'entre 67 et 99 % des entreprises selon leur taille.

Pour les agents de la Fonction publique, cette mesure injuste est venue aggraver une situation salariale déjà bien en berne. La CGT comptabilise maintenant à 13 % la perte de pouvoir d'achat du point d'indice depuis 2000. Cette mesure vise bien les agents publics et stigmatise les plus fragiles. En outre, la retenue pour jour de carence ne règle en rien le déficit de la Sécurité sociale, argument phare du précédent gouvernement : l'argent ainsi économisé n'est pas reversé à la caisse de Sécurité sociale, mais reste dans celles des employeurs publics.

De plus cette mesure ne se traduit pas seulement par une baisse de rémunération à chaque période de maladie, puisque la journée de carence est appliquée autant de fois qu'il y a d'arrêts de maladie dans l'année, mais influe aussi le calcul du nombre de jours de RTT, auxquels peut prétendre un fonctionnaire. La pénalisation est donc double.

La DGFIP a publié ses chiffres à propos des effets de la journée de carence sur les congés de maladies. Elle constate une baisse importante des arrêts de travail inférieurs à 3 jours.

Nous prenons note du cynisme de cette statistique et rappelons que cette mesure pénalise les personnels contraints à congés maladie sur prescription médicale (jusqu'à plus ample informé un agent ne s'auto-prescrit pas des congés maladies). Ils subissent, de fait, une baisse de leurs salaires comme s'ils étaient coupables d'être malades.

En novembre 2011, la commission des finances du Sénat, à majorité de gauche, a adopté un amendement visant à ne pas mettre en place cette journée pour les fonctionnaires. Le pouvoir exécutif avait alors donné le dernier mot à l'Assemblée Nationale, instaurant ainsi cette retenue.

Puisque le changement, c'est maintenant, nous exigeons des actes de la nouvelle majorité politique, passant par l'abrogation de cette disposition.

C'est pourquoi la CGT a saisi les élus de ce problème en soulignant l'inégalité de traitement avec d'une part le secteur privé et d'autre part entre fonctionnaires d'un même territoire (puisque certains fonctionnaires territoriaux échappent au jour de carence, grâce au refus de l'appliquer de certains maires).

(à nous retourner à DDFIP – Case CGT – 8 rue de Belgrade – 38000 Grenoble)

1) Combien avez-vous eu de jours de carence en 2012 ? _____

2) A combien d'euros s'élève cette perte de salaire ? _____

3) Au sein de votre foyer, d'autres personnes ont-elles également eu des jours de carence en 2012 ? ☐ Oui ☐ Non

4) Avez-vous posé des jours de congé à la place d'un congé maladie pour éviter le jour de carence ? ☐ Oui ☐ Non

5) Si oui, combien ?

6) Etes-vous allé malade au travail ? ☐ Oui ☐ Non

7) Si oui, étiez-vous contagieux ? ☐ Oui ☐ Non

8) Avez-vous déjà eu plus d'une journée de jours de carence prélevés sur le même mois ? ☐ Oui ☐ Non

9) Si oui, combien ?

10) Le fait d'avoir eu des jours de carence vous a-t-il conduit :
- à refuser des soins par manque de moyens ? ☐ Oui ☐ Non

- à revoir vos prestations de mutuelle à la baisse ? ☐ Oui ☐ Non

11) Pensez-vous que la suppression du jour de carence soit une des revendications prioritaires que doivent porter les syndicats ? ☐ Oui ☐ Non

Remarques ou questions éventuelles :

Vous pouvez également signer la pétition contre le jour de carence au lien suivant :

<http://www.ugff.cgt.fr/spip.php?article2888>

CGT Finances Publiques de l'ISERE / Tél.: 0476857596 (Local TG) ou 0476393874 (Local CFP)

Email : cgt.ddfip38@dqfip.finances.gouv.fr/ Site Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/38/>